



DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2026-024

Interdiction de stationner rue de la Maladrerie et rue du Houtelet

Monsieur le Maire de la Commune de Montagny-en-Vexin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'article R 26 § 15 du Code Pénal,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,

Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre des pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant les travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts par les agents communaux le lundi 7 Septembre 2026 de 8 H 30 à 17 H,

Arrête :

Article 1^{er} : Le lundi 7 Septembre 2026 de 8 h 30 à 17 H, le stationnement est interdit rue de la Maladrerie et rue du Houtelet, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

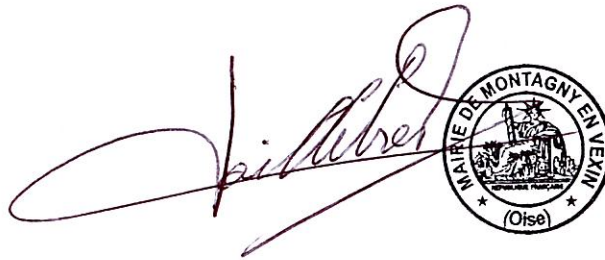
Article 4 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté est adressée :

- Aux riverains
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Chaumont en Vexin

Fait à Montagny-en-Vexin, le 3 Septembre 2026
Loïc TAILLEBREST, Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Loïc Taillebrest'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN' around the top edge and '(Oise)' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church, with a flag flying above it.